# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 février 2017 2.7

## FINANCES

# INCENDIE DU 7 JANVIER 2017

# REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Thierry ROLLET, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

**"**Le 7 janvier 2017, un incendie est survenu dans les locaux de la SARL VAP 2000, 1521 rue Pierre Semard à Riorges.

Les pompiers ont installé un périmètre de sécurité nécessitant le relogement d'une vingtaine de personnes.

Devant l'urgence, l'adjoint au maire, qui était d'astreinte ce jour-là, a réglé personnellement les frais d'hôtel "ACE HOTEL", s'élevant au total à la somme de 579,30 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (32 votants, l'élu concerné n'ayant pas pris part au vote) ;

1. décide de rembourser la somme de **579,30 €** à l'élu concerné, en l'occurrence Jacky BARRAUD, adjoint au maire ;
2. dit que la dépense sera inscrite au budget.

En parallèle, la commune sollicitera auprès de l'assureur du propriétaire du bâtiment incendié, le remboursement des frais à la commune.